

Le 9 juin 2009

Communiqué de presse

Des contrôles de la CAF discriminatoires

La HALDE estime les contrôles de la CAF discriminatoires à l'égard des résidents du foyer ADOMA à Argenteuil. Le versement de l'APL a été suspendu pour ceux non présents le jour du contrôle ou ayant refusé de présenter leur passeport aux agents de la CAF.

Le caractère discriminatoire fondé sur la nationalité est prohibé par la CEDH, la convention 118 de l'OIT et la directive 2003/109/CE du 25 novembre 2003.

Le Collège de la HALDE recommande à la CAF du Val d'Oise de procéder à des méthodes de contrôles plus respectueuses des droits fondamentaux et du principe de non-discrimination et à la CNAF de rappeler les règles de droit applicables à l'ensemble des caisses placées sous son autorité.

[Retrouvez la délibération de la HALDE](#)

Contact Presse : Cihem GHARBI au 01 55 31 61 36 ou cihem.gharbi@halde.fr